



L'OACI exhorte les États à accorder rapidement les autorisations et l'accès nécessaires aux vols de rapatriement

Publication immédiate

Montréal, 15 avril 2020 – L'OACI a envoyé un nouvel avis aux administrations nationales sur les vols de rapatriement désignés comme des « vols d'aéronef d'État », des « vols humanitaires » ou des « vols de rapatriement commerciaux ».

La mesure a été prise compte tenu des restrictions de circulation aérienne que de nombreux États continuent de mettre en œuvre afin d'endiguer la propagation de la COVID-19.

Les plus récentes recommandations de l'agence de l'ONU pour l'aviation civile encouragent les pays à veiller à l'efficacité de la délivrance des autorisations nécessaires à l'entrée, au départ et au transit des aéronefs utilisés pour rapatrier les ressortissants et d'autres personnes concernées se trouvant à l'étranger.

« Les vols organisés par des États dans le seul but de rapatrier leurs ressortissants et d'autres personnes concernées depuis d'autres États, sans que d'autres passagers embarquent ou débarquent, contre " rémunération ou en vertu d'un contrat de location ", peuvent être appelés des " vols de rapatriement " », indique la lettre de l'OACI envoyée aux États par la Secrétaire générale de l'Organisation, Mme Fang Liu.

« Cette désignation permettrait de garantir que les autorisations nécessaires à l'entrée, au départ et au transit des aéronefs assurant de tels vols, qu'il s'agisse de vols d'aéronefs d'État, de vols humanitaires ou de vols commerciaux affrétés, sont accordées en toute diligence. »

S'agissant des vols de rapatriement effectués sur une base commerciale, l'OACI a rappelé aux États leur obligation en ce qui a trait au privilège des aéronefs étrangers effectuant des vols commerciaux non réguliers de transporter des passagers à destination ou à partir de leur territoire, et elle leur a lancé un appel pour qu'ils examinent leurs procédures d'autorisation et assurent la délivrance rapide des approbations.

À ce jour, l'OACI a diffusé sept bulletins électroniques et quatre lettres aux États sur la riposte mondiale à la COVID-19. Elle produit aussi des prévisions relatives aux incidences sur le trafic aérien mondial, prévisions qui sont régulièrement mises à jour et qui révèlent l'ampleur de l'arrêt des activités dans l'ensemble du réseau mondial de transport aérien.

En plus d'envoyer régulièrement des avis sur la COVID-19 aux administrations nationales, l'OACI fait office de facilitateur principal pour les États et les autres membres du Programme de l'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA).



L'OACI a envoyé un nouvel avis aux administrations nationales sur les vols de rapatriement désignés comme des « vols d'aéronef d'État », des « vols humanitaires » ou des « vols de rapatriement commerciaux ». La mesure a été prise compte tenu des restrictions de circulation aérienne que de nombreux États continuent de mettre en œuvre pour endiguer la propagation de la COVID-19. Les plus récentes recommandations de l'agence de l'ONU pour l'aviation civile encouragent les pays à veiller à l'efficacité de la délivrance des autorisations nécessaires à l'entrée, au départ et au survol des aéronefs utilisés pour rapatrier les ressortissants et d'autres personnes concernées se trouvant à l'étranger.

Ressources pour les rédacteurs

[Portail d'information de l'OACI sur la COVID-19](#)

[Site web public sur les mesures de sécurité opérationnelle concernant la COVID-19](#)

[Site web du CAPSCA sur la COVID-19](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Pour de plus amples informations, contacter :

communications@icao.int

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)